

Compte-rendu réunion publique du Conseil des quartiers Muette, le jeudi 15 avril.

La réunion a été organisée en visioconférence. L'animation était effectuée par Grégoire Milot, président de l'agence de communication État d'Esprit.

Présidents délégués – Sophie Jevakhoff (Muette-Nord) et Pierre Deroux (Muette-Sud)

Élus référents – Gilles Mentré et Chloé Chouraqui

Intervenants :

Jérémy Redler, Premier adjoint au maire chargé de la coordination générale, de l'administration, des finances et des affaires économiques

Vanessa Edberg, Adjointe au Maire chargée de la voirie, de la sécurité routière et des transports

Sylvie Pouget, groupe RATP, responsable Territoriale Paris Ouest

Isabelle Argand, groupe RATP, chargée d'information de proximité

Quentin Denechaud, groupe RATP, responsable études travaux Génie Civile

Introduction

Jérémy Redler : Remercie la participation des habitants à cette première réunion des quartiers Muette, sous ce format particulier. Le Maire et les élus attachent une importance toute particulière à cette instance essentielle de démocratie locale. À ce titre, le Maire a souhaité réformer l'organisation des Conseils de quartier pour impliquer davantage les habitants et les associations. Grâce à cette évolution importante, les présidents et vice-présidents sont désormais désignés par lui-même parmi les habitants. Ainsi, les habitants et les associations sont au cœur des décisions prises par le Conseil de quartier. Jérémy Redler tient également à saluer l'implication des deux élus référents, Chloé Chouraqui et Gilles Mentré.

Vanessa Edberg : Salue à son tour la présence des habitants. Le but de cette réunion publique est d'informer bien en amont les riverains des travaux qui vont être réalisés à la station Muette.

Gilles Mentré : Se félicite d'avoir déjà participé à l'installation des deux Conseil de quartier Muette et est satisfait d'utiliser ce format de réunion pour informer les habitants et échanger avec eux sur des sujets importants impactant leur quotidien.

Chloé Chouraqui : Est ravie d'avoir été choisie par le Maire pour être conseillère déléguée aux quartiers Muette et se tient à la disposition des habitants.

Pierre Deroux : Est enthousiaste avec le vice-président délégué, Alain Vézié, de pouvoir discuter avec les habitants et leur apporter des réponses sur des sujets qui les concernent au quotidien. Ce soir, la réunion porte sur les travaux prévus à la station Muette mais d'autres questions méritent d'être évoquées : la création d'un escalator mécanique descendant à la station Passy, la mise en avant des richesses du quartier (musée Balzac, théâtre du Ranelagh).

Présentation par la RATP des travaux de réfection de l'étanchéité de la station de métro.

Présentation (jointe au CR) effectuée par Sylvie Pouget, Pascal Agnello Isabelle Argand et Quentin denechaud (Ratp)

Question des habitants

Les infiltrations actuelles peuvent-elles entraîner un risque pour les usagers ?

Sylvie Pouget : Ces travaux ne représentent aucun danger sécuritaire dans l'immédiat. Cette réfection des infrastructures est justement prévue pour éviter tout risque pour les usagers.

Quel est l'impact des travaux sur les réseaux souterrains ? Peut-on craindre une coupure de courant par exemple

Sylvie Pouget : Non, aucune crainte sur ce point. Les interventions sont étudiées en amont avec les différents concessionnaires (Enedis, CPCU, eau de Paris). Aucune répercussion non plus sur le RER C n'est à craindre.

Quel sera l'effet sur la circulation, avenue Mozart et aux alentours ?

Isabelle Argand : Le plan de circulation a été élaboré par la STV (Section Territoriale de Voirie). Une file de circulation sera conservée sur l'avenue Mozart pendant toute la durée des travaux. La rue du Bois-Le-Vent sera fermée sur une période restreinte d'un mois. Isabelle Argand est également en lien étroit avec les commerçants au sujet du maintien des aires de livraison pendant les travaux.

Quel sera le niveau sonore généré par les activités du chantier ?

Quentin Denechaud : Le début des phases 1 et 2 (mise à nu de l'ouvrage et ragréage du support) seront les plus bruyants. Le matériel utilisé est de grande taille de manière à aller vite et limiter le plus possible dans le temps les nuisances sonores occasionnées. Les autres phases seront nettement moins bruyantes.

L'aménagement de la rue Mozart va-t-il évoluer après les travaux ?

Vanessa Edberg : Le plan vélo 2020/2026 propose de créer une voie cyclable rue Michel Ange et avenue Mozart. Il sera donc possible au moment de la remise en état de la chaussée, avenue Mozart, d'y insérer cette piste cyclable .

Quel est le coût financier de l'opération?

Sylvie Pouget : Entre trois et cinq millions financés sur le plan d'investissement voté par l'autorité organisatrice de la RATP, à savoir Île-de-France mobilités.

Autre sujet concernant la RATP

La demande de création d'un escalator descendant au métro Passy :

Sylvie Pouget : L'actuel escalator descendant est exploité par la RATP par le biais d'une convention spécifique la liant à la Ville. Concernant la demande de création d'un second escalator montant, une première étude de faisabilité technique été établie en mai 2019. D'autres études sont encore à mener notamment pour estimer le coût des travaux qui doivent être autorisés par les autorités compétentes, la Ville de Paris et Île-de-France mobilités. Cette création pourrait être également être intégrée à l'étude de mise en accessibilité globale de la ligne 6, lancée en 2019 par Valérie Pécresse. Tout récemment, la Région (Île-de-France mobilités) a chiffré ces travaux à plusieurs centaines de millions d'euros. Outre le coût très élevé, ces travaux seraient techniquement particulièrement complexes à mettre en œuvre sur l'ensemble de la ligne.

Jérémy Redler : Suit attentivement le dossier en tant élu à la Région Île-de-France. Il est à ce titre intervenu auprès de Valérie Pécresse afin qu'une solution puisse être trouvée pour créer cet équipement indispensable aux usagers et aux riverains.

Questions diverses

Les interventions des habitants portent autour des points suivants :

La Propreté : Jérémy Redler précise que les élus se battent depuis des années afin que les maires d'arrondissement aient plus de pouvoir sur la question de la propreté car c'est la Maire de Paris qui a actuellement cette compétence. Il y a bien entendu des circonscriptions déconcentrées mais confier la gestion directe de la propreté aux Maires d'arrondissement serait gage de plus d'efficacité sur le terrain.

Les parisiens ne doivent pas hésiter à utiliser l'application « dans ma rue » qui permet d'alerter immédiatement la division de la DPE (Direction de la Propreté et de l'Eau) qui intervient dans des délais généralement rapides

La verbalisation : qui est de plusieurs types (précisées par Jérémy Redler)

- La verbalisation des automobilistes qui dépassent le temps de stationnement ou qui ne seraient pas passés par l'horodateur. La Ville de Paris a confié cette mission depuis 2018 à une société privée
- La verbalisation du stationnement gênant (places de livraison, passage piéton...). Cette mission est confiée aux ex ASP de la préfecture qui sont rattachés depuis 2018 à la ville de Paris (DPSP) tout en continuant de verbaliser les infractions au Code de la route. Ces agents luttent contre tout type de nuisances routières.

- Enfin, la vidéo surveillance qui permet, grâce aux caméras (N.D.L.R au nombre de 1200) disséminées dans Paris, de quadriller la capitale pour traquer les infractions routières. Depuis 2018, la Ville partage cette compétence avec la Préfecture.

Les incivilités, Gérard Gachet souligne la volonté des élus du 16^e de voir les maires d'arrondissement donner leur avis sur la mise en œuvre opérationnelle de la future Police municipale qui devra avant tout renforcer la sécurité au quotidien des parisiens, en lien bien entendu avec la Police nationale mais également lutter contre toutes les formes d'incivilités qui pourrissent l'ordinaire des habitants, en matière de propreté notamment. Une gouvernance partagée entre les maires d'arrondissement et la Maire de Paris devra être mise en place.

- Rue Nicolo, des habitants se plaignent du bruit provenant d'un appartement dévolu à la programmation de soirées très festives :

Gérard Gachet : la mairie est au courant. Des actions sont en cours contre le propriétaire.

- Aux abords de l'école Chernoviz, Catrin Lopez (conseillère de quartier) déplore le stationnement et le comportement dangereux des deux roues devant l'école.

Vanessa Edberg : Cette rue sera bientôt piétonisée dans le cadre des rues aux écoles qui permet de sécuriser les abords des établissements maternelles et élémentaires.

- Rue de la Pompe, une habitante tient à alerter la mairie sur le comportement peu civique d'un fleuriste qui encombre le trottoir, rendant le passage piéton difficile. Ce commerçant est sans cesse verbalisé mais rien ne change.

Gérard Gachet : Si cette situation perdure, une procédure de fermeture provisoire pourrait être engagée contre lui.

Pour finir, Vanessa Edberg fait savoir qu'elle a demandé la réalisation d'une cartographie des risques recensant tous les lieux accidentogènes. Ce document permettra ensuite de définir les aménagements à faire.

Les élus référents et les présidents délégués concluent la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en saluant la sérénité des échanges et la participation active de toutes et tous.